



**Annette LAIGNEAU**  
Adjointe au Maire  
**Jean-Jacques BOLZAN**  
Adjoint au Maire  
**Nicole MIQUEL-BELAUD**  
Conseillère Déléguée  
**Clément RIQUET**  
Conseiller Délégué  
**Christophe ALVES**  
Maire de quartier

Toulouse, le 14 avril 2022

**Madame Estelle BARBIER**  
Co-présidente Jardin pédagogique  
**Madame Josy GAILLOCHET**  
Co-présidente Ferme maraîchère  
**Madame Sophie MERCIER**  
Co-présidente Paniers solidaires  
**Monsieur Richard SIMON LABRIC**  
Co-président Jardin collectif et logistique  
**Monsieur Philippe LEBAILLY**  
Co-président Administration/communication  
Association N.A.T.U.R.E.S. Pradettes

ca.natures.pradettes@laposte.net

Références à rappeler : AL/JJB/NMB/CR/CA/CA/22 005 995-a

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Nous revenons vers vous à la suite de la réunion qui s'est tenue le 8 avril dernier au Capitole, concernant votre projet de création de ferme urbaine dans le quartier des Pradettes.

Comme l'a très clairement expliqué Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, dans son courrier du 25 mars 2022, nous nous étions engagés à vous laisser jusqu'au 1<sup>er</sup> avril pour présenter un projet viable.

Vous savez bien qu'un projet est quelque chose de construit, avec un maître d'ouvrage qui réalise, un budget qui le finance et, ensuite, un modèle d'exploitation pour fonctionner.

En effet, la concrétisation d'un tel projet implique que toutes les conditions soient réunies, à savoir : disposer des financements nécessaires notamment à l'acquisition du foncier et identifier un fermier chargé de l'exploitation, comme Monsieur le Maire a pu le rappeler à l'Opposition au Conseil Municipal du 1er avril dernier.

Malheureusement, le projet que vous portez ne remplit pas suffisamment ces conditions pour qu'il soit viable et totalement financé, c'est-à-dire prévoyant une prise en charge totale de l'investissement, sans la participation de la Mairie de Toulouse ou de Toulouse Métropole.

.../...

De plus, depuis plusieurs années, et en concertation avec les riverains, nous avons prévu d'autres opérations sur cette emprise foncière. Nous avons ainsi accepté de mettre en suspens les projets de logements sur ce terrain pour 18 mois, afin de vous laisser le temps de présenter un projet concret.

Pour mémoire, le Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de Bordeblanche a été décidé et présenté en Commission de quartier en 2012, sous la Municipalité de Pierre COHEN. Il prévoyait alors la construction de près de 750 logements. Ce nombre a ensuite été réduit à 375, par la Municipalité conduite par Jean-Luc MOUDENC, en toute transparence avec les habitants des Pradettes.

Les constructions initialement prévues sur ce terrain avaient en effet fait l'objet d'une concertation lancée en 2015, puis d'ateliers de concertation et de présentation en Bureau de quartier.

En outre, sur le terrain Ouest de la Dépêche du Midi, la création d'une ferme urbaine sur 10 000 m<sup>2</sup> entraînerait la perte de 3,8 millions d'euros de recettes dans le bilan du PAE Bordeblanche, soit une aggravation du déficit global de l'opération, porté alors à 13,1 millions d'euros. Sans ces recettes, la Mairie de Toulouse n'est plus en capacité de financer la construction des équipements publics à venir, ni la réalisation des voiries et infrastructures de desserte restant à aménager.

Vous en conviendrez, la subvention de 150 000 € proposée par la Région Occitanie, dans le cadre du budget participatif « Ma solution pour le Climat », est sympathique mais relève uniquement du symbole puisqu'elle ne représente que 4 % du prix du terrain.

Malgré le soutien de la Vice-présidente de la Région, Nadia PELLEFIGUE, vous n'avez donc ni financement privé, ni financement de la part d'une autre Collectivité.

Aussi, aujourd'hui, vous ne disposez pas des 3,8 millions d'euros nécessaires, et vous n'êtes pas en mesure de proposer une compensation intégrale des recettes d'équilibre du PAE, perdues par l'abandon du projet urbain porté par la Collectivité.

De même, vous n'avez pas la moindre recette d'investissement nécessaire à la construction de la ferme ainsi qu'à son aménagement. De surcroît, vous n'avez pas le budget de fonctionnement qui permettrait de la rendre viable.

Si nous avons conscience que la concrétisation de votre idée pour sa transformation en projet nécessite des études poussées de faisabilité technique et financière, vous en conviendrez, en nous demandant 3 ans de plus, vous ne respectez pas votre engagement.

Car le délai de 18 mois pour préparer un projet que nous vous avons accordé a été convenu avec vous, qui l'aviez accepté. Nous, nous avons donc respecté notre parole.

D'autre part, en refusant notre proposition d'accompagnement sur un autre foncier à rechercher ailleurs, vous semblez vouloir vous inscrire dans une posture d'opposition, dont nous comprenons qu'elle correspond désormais à une démarche militante.

.../...

Enfin, nous nous étonnons des propos que vous avez avancés lors de notre rencontre, nous reprochant que ce terrain était « le seul poumon vert des Pradettes ».

Devons-nous vous rappeler qu'aux Pradettes, il y a notamment :

- le Parc Violet-le-Duc ;
- le Parc de la Mounède ;
- le Parc des Cèdres ;
- le Parc du Hameau 47 ;
- la Coulée verte de Négogousses ;
- les Espaces verts chemin de la Fronde

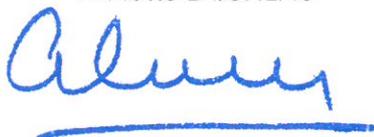
Egalement, dans le quartier des Pradettes, nous avons écouté la volonté des citoyens de disposer d'un jardin pédagogique dans le cadre du budget participatif. Ainsi, une surface de plus de 2 500 m<sup>2</sup> sera dédiée à ce projet. Il faudra en définir l'usage plus précisément avec les services municipaux concernés pour qu'ils puissent accompagner les associations de quartier dans la définition de leur projet.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable à tout projet correspondant à l'idée que vous avez suggérée sur ce foncier et nous reprenons donc le PAE tel que prévu initialement, issu de la concertation avec les habitants et opérant une forte diminution de la densité prévue auparavant par la Municipalité précédente, représentée dans l'Opposition municipale actuelle.

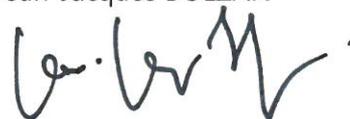
Tels sont les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Annette LAIGNEAU



Jean-Jacques BOLZAN



Nicole MIQUEL-BELAUD



Clément RIQUET



Christophe ALVES

